



DÉCLARATION FSU AU CTMESR DU 26 OCTOBRE 2020

Suite à l'assassinat de Samuel Paty, le Ministre de l'Éducation Nationale Jean-Michel Blanquer a tenu des propos irresponsables et inacceptables. Il a notamment accusé l'université française de « complicité intellectuelle avec le terrorisme » et invectivé gratuitement plusieurs organisations. Ces propos relèvent d'une intention polémique dans une période où nous devons défendre plus que jamais les valeurs sociales et démocratiques de la république. Alors que les acteurs de l'enseignement doivent être confirmés dans leur mission éducative et protégés des effets délétères des polémiques violentes, de tels manquements ne sont pas acceptables. La FSU n'accepte pas que le Ministre manie les amalgames sectaires pour diviser et stigmatiser l'ensemble des collèges attachés à juste titre à la liberté d'expression. Elle dénonce fermement l'extrême violence de ces sous-entendus pour les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche déjà particulièrement marqués par une rentrée hors normes. Les acteurs et actrices de l'enseignement et de la recherche doivent être soutenus dans leur travail quotidien de construction d'un esprit critique éclairé, à l'abri des vindictes et des accusations diffamatoires. Les syndicats étudiants doivent être libres de leurs opinions. Seuls des propos qui contreviendraient à la loi peuvent faire l'objet de condamnations. Le silence assourdissant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de sa ministre, ne contribue pas à clarifier ni apaiser la situation.

L'université, n'en déplaise à M. Blanquer, doit rester un lieu d'émancipation et de libre confrontation des idées, ce n'est qu'à cette condition qu'elle pourra continuer à produire des connaissances scientifiques et des savoirs et contribuer à la formation de toutes et de tous. Elle a pour cela également besoin d'un investissement et d'un recrutement de titulaires à la hauteur des enjeux

Parallèlement, le contexte sanitaire continue à poser des difficultés majeures pour les formations universitaires avec les jauges réduites à 50 %. En l'état, le ministère n'a proposé aucune organisation qui éviterait de détériorer les conditions d'études, d'accroître le travail des enseignants et à même d'assurer le respect des droits des uns et des autres.

A ce sujet, la FSU a demandé lors du dernier CT le 22 septembre dernier que le ministère précise par écrit les droits des enseignants concernant l'enseignement à distance : droit à l'image, droit intellectuel, possibilité de refuser le mode hybride, gestion et protection des données personnelles, paiement des heures relatives à l'enseignement à distance et aux mises en ligne de cours, etc, et les précautions à prendre pour assurer le respect des droits des étudiants (image, données personnelles). Le DGRH avait répondu plus généralement qu'une note était en cours de rédaction pour les conditions de travail des agents. Où en est-on de ces informations demandées ? La situation se dégradant et l'enseignement à distance se généralisant, les réponses deviennent très urgentes.

Enfin, la FSU attend toujours des précisions concernant le budget supplémentaire alloué aux universités pour permettre de faire face aux dépenses spécifiques liées au contexte sanitaire et de combler les dépenses inhérentes à la situation (par exemple le paiement des heures faites en plus par les personnels pour gérer des enseignements inhabituels, pour transformer des cours en enseignement à distance, les dépenses liées à l'achat des masques, des gels hydroalcooliques, liées au ménage, aux aménagements spécifiques des espaces, etc...). Ces dépenses seront-elles inscrites dans le Projet de Loi de Finances Rectificatif n°4 ou faut-il aller les chercher dans le plan de relance ou dans le projet de loi de finances pour 2021 ? Là encore, les réponses sont urgentes. ■